

# GARANTIE - POÊLES AU GAZ

## GARANTIE

Les poêles RAIS/ATTIKA sont contrôlés à plusieurs reprises quant à leur sécurité, à la qualité des matériaux et à la fabrication. Nous fournissons une garantie de 2 ans sur tous les poêles au gaz et la période de garantie commence à la date d'installation.

## GÉNÉRALITÉS :

- Le poêle au gaz doit être installé par un installateur agréé. Les instructions d'installation et la législation nationale doivent être respectées.
- RAIS/ATTIKA se dégage de toute responsabilité quant aux erreurs ou omissions découlant de l'installation du poêle au gaz. L'installateur agréé est responsable de l'approbation de l'emplacement du poêle, du choix des matériaux et de l'installation du conduit d'évacuation.
- Le renouvellement ou le remplacement des composants ne prolonge pas la période de garantie.

## LA GARANTIE COUVRE :

- Les vices de fonctionnement documentés sur la base d'une fabrication défectueuse
- Les vices de matériaux documentés

## LA GARANTIE NE COUVRE PAS :

- Vitre
- Joints de la vitre
- Aspect de la structure de surface ou texture des pierres naturelles
- Aspect et décolorations des surfaces en acier inoxydable et la patine
- Vices d'extension
- Piles
- Erreurs dues à une installation inappropriée du conduit d'évacuation et à une disposition erronée du lit de braises et des bûches en céramique
- Dommages dont les causes sont extérieures (chocs, foudre, chute, inondation ou surchauffe) pendant le transport, le stockage ou l'installation
- Erreurs dues à la négligence, l'abus et/ou la négligence

## LA GARANTIE DEVIENT CADUQUE :

- Si l'installation ou la réparation est effectuée par un installateur non autorisé ;
- Si les conditions de garantie n'ont pas été respectées ;
- En cas de dommages dont les causes sont extérieures et en cas d'utilisation de combustibles inappropriés ;
- Si le poêle n'a pas été installé conformément au manuel d'installation ou utilisé conformément au manuel d'utilisation ;
- En cas de non-respect des consignes d'installation légales ou recommandées, et en cas de modifications propres apportées au poêle ;
- Par manque de maintenance et de soins
- En cas d'utilisation d'un adaptateur secteur autre que l'original.

EN CAS DE DOMMAGES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE REVENDEUR.

En cas d'intervention de la garantie, nous décidons de la façon dont le dommage sera réparé. En cas de réparation, nous veillons à une exécution professionnelle.

En cas de recours à la garantie sur des pièces livrées ultérieurement ou réparées, il est fait référence aux lois/dispositions légales nationales/européennes relatives aux périodes de garantie prolongées.

Les dispositions de garantie en tout temps applicables peuvent être demandées auprès de RAIS/ATTIKA.

